

Renvoi au comité des marchés de l'adresse des administrateurs du district de Joigny (Yonne) qui informent la Convention qu'ils mettent à la disposition de la commission de l'organisation et du mouvement des armées des dons provenant de leur commune, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des marchés de l'adresse des administrateurs du district de Joigny (Yonne) qui informent la Convention qu'ils mettent à la disposition de la commission de l'organisation et du mouvement des armées des dons provenant de leur commune, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 44;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23356_t1_0044_0000_5

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Tel est, citoyens représentans, le tableau fidel de votre position.

Si les attentats qu'ont essayé de commettre sur quelques uns d'entre vous les vils suppôts de Pitt et des tirans, avaient été faits pour ébranler votre fermeté, nous vous aurions offert toutes nos forces pour assurer votre tranquillité, mais vous êtes restés et vous resterez inébranlables dans les dangers, c'est encore un des attributs de la vertu.

La société populaire d'Arcis-sur-Aube vous félicite sur les succès de vos pénibles travaux. Vous avez en rejetant l'idée répugnante de l'athéisme raffermi les êtres vacillants dans leurs principes sur l'existence de l'auteur de la nature, et sur l'immortalité de l'âme, vous avez par ce sage décret rempli le voeu de la République entière, puisque vous avez fixé l'opinion naturelle des hommes par un culte pur et dégagé de tous les préjugés du fanatisme et de la superstition.

Achevez votre glorieux ouvrage, et pendant que vous vous occupez du bonheur du peuple français, nous propageons vos principes faits pour les hommes libres et vertueux. Nos corps, nos biens, nos pensées sont à vous, usez-en, dans tel cas que ce puisse être; vous nous trouverez toujours disposés à rester les fermes appuis de la Révolution française ».

DESJARDIN (*présid.*), CAMBLON (*secrét.*),
[et 1 signature illisible.]

16

Les administrateurs du district de Joigny, département de l'Yonne, écrivent à la Convention qu'ils mettent à la disposition de la commission de l'organisation et du mouvement des armées, 3355 chemises, 76 aunes et demie de toile, 126 échevaux de fil, 123 paires de bas, 231 paires de souliers, 87 draps, etc., provenant des dons des communes de leur arrondissement.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (1).

17

La société populaire de Dun, département de la Meuse, félicite la Convention nationale sur la découverte des dernières conspirations, lui annonce que le représentant du peuple Mallarmé a terrassé le fanatisme dans ses contrées, demande la déportation des prêtres et des ex-nobles, l'informe que la nature a prévu la pénurie de la graisse et du beurre, et qu'en remplacement elle a chargé extraordinairement le hêtre de faînes qui donnent une huile excellente; l'instruit qu'au mois de ventôse dernier, elle a envoyé aux armées de la Moselle et du Rhin 528 chemises, 51 paires de guêtres, 37 paires de bas de laine, 39 paires de souliers, 41 pantalons, 133 morceaux de toile pour faire

des guêtres et des pantalons, 2 culottes, 70 livres de charpie, 2 paquets de linge pour des compresses, et 2066 livres 15 s. en assignats. Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste, parce que le salut de la patrie l'exige, et à lancer la foudre nationale sur tous les factieux et les scélérats.

Elle lui adresse le procès-verbal d'une de ses séances, dans laquelle tous ses membres ont renouvelé le serment civique dans les termes les plus énergiques.

Mention honorable des dons et des expressions, l'insertion au bulletin, et pour le surplus renvoi au comité de salut public (1).

[Dun, 30 flor. II] (2).

« Législateurs,

Vous avez encore une fois sauvé la patrie du danger imminent qui la menaçait.

Un horrible complot avait été formé par une bande de conspirateurs qui pour mieux réussir présentoient au dehors le patriotisme le plus pur, semblables aux tigres qui montrent un air doux pour tromper la méfiance de ceux qui les approchent et les frapper plus sûrement.

Cette trame infernale étoit ourdie avec précaution, ses ramifications s'étendoient au loin, et déjà la chaîne serroit la liberté.

Votre sagesse a pénétré le secret de ces scélérats. La hache de la loi les a frappés et du même coup le tronc et les branches furent brisés.

Dans nos contrées, le monstrueux fanatisme levoit hardiment sa tête hideuse et dégoutante, déjà ils menaçaient les patriotes. Le représentant du peuple, Mallarmé, l'a attaqué avec force; son énergie républicaine l'a tranché jusque dans ses racines, mais peut être n'est-il que blessé encore, il faut le tuer, car un animal féroce devient plus furieux lorsqu'il est blessé mortellement.

Que la prétraille ne souille plus le sol de la liberté; sa présence empoisonne l'air pur, que les sans-culottes républicains doivent seuls respirer. Nous ne mettons point de différence entre les prêtres assermentés et insermentés, ils sont tous formés du même limon infecte, ils ont été élevés et nourris avec les mêmes principes de bassesse et de souplesse, ils contiennent tous les vices et pas une seule vertu. Enfin ils sont de la race des loups, il n'en est pas un bon. De tous temps ils furent les ennemis cruels de l'humanité, qu'ils cessèrent jamais de désoler et de tourmenter, au nom d'un Dieu juste et bon. Eh bien ! le moment est arrivé où ce Dieu que tous ces fanatiques et fanatiseurs outragent depuis des siècles, doit leur faire expier leurs crimes.

On les voit aujourd'hui ces hommes-caméléons s'entourer des patriotes, gémir et pleurer sur les maux de la patrie que leurs coeurs de bouc dévorent en secret. On les voit, ces êtres dangereux, employer l'aménité, la douceur, pour toucher la sensibilité des

(1) P.V., XLI, 148. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t); J. Lois, n° 650; C. Eg., n° 691; Ann. patr., n° DLVI.

(2) F¹⁰ III, Meuse 10, p. 145 et 146. (Note marginale : Nota. Ces dons ont été envoyés aux armées de la Moselle et du Rhin, comme il est constaté par le reçu qui en a été donné et qui demeure aux archives de la Sté).

(1) P.V., XLI, 148. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t); M.U., XLI, 360.